

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 juin 2007  
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick ( à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - PAREMPUYRE - Fonds Conjoncturel de Solidarité -  
Réhabilitation des réseaux d'assainissement Eaux Usées/Eaux Pluviales  
Lotissement "La Lisière du Vignoble" - Appel d'offres ouvert - Décision -  
Autorisations**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a adopté, par délibération n°2006/0302 du 28 avril 2006, un programme concernant des travaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales, prévu au Fonds Conjoncturel de Solidarité pour les exercices 2006 à 2008.

Dans le cadre de la programmation relative à l'assainissement Eaux Usées - Eaux Pluviales, notre Etablissement Public a décidé de lancer un appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la mise en conformité des réseaux publics d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales du lotissement « La Lisière du Vignoble », sur la commune de PAREMPUYRE.

Compte tenu des différentes techniques de réhabilitations nécessaires et de l'article 10 du Code des Marchés Publics, les travaux envisagés sont répartis en 2 lots :

- Travaux en technique sans tranchée (lot 1)
- Travaux en tranchée (lot 2)

Ces aménagements et réhabilitation sur les réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales sont rendus nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement et la protection du milieu naturel. Ils concernent 1200 mètres environ de réseaux d'eaux usées Ø200 et 900 mètres de collecteurs d'eaux pluviales de Ø300 à Ø900.

Les travaux consisteront en :

- les fournitures et prestations mentionnées à l'article 1.3.1 du fascicule 70 du CCTG : Réparations et rénovations des réseaux inspectés, hydrocurages, injections de béton, remplacement des canalisations dégradées, chemisage, étanchement, enlèvement de racines... ;

Les travaux ont été estimés par le service à 618 551,50 € HT (739 787,59 € TTC), avec une durée maximale d'exécution de 15 semaines décomposés comme suit :

- Lot 1 : 315 395 € HT (377 212,42 € TTC),
- Lot 2 : 303 156,50 € HT (362 575,17 € TTC).

Concernant les travaux sur réseau Eaux Usées, la dépense est prévue au budget annexe assainissement, Chapitre 23, Compte 2315, CRB O200, Programme UB. En ce qui concerne les travaux sur réseau Eaux Pluviales, la dépense est prévue au budget principal, chapitre 23, Compte 2315, Fonction 8310 ; CRB O200, Programme PB02.

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée nationale.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13<sup>e</sup> étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert,
- signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 10, 33 §3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 JUILLET 2007**

**PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2007**

M. JEAN-PIERRE TURON